

**MOTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT /UNSA
concernant leur participation aux instances locales
Soutenue par la section SUD (non représentée dans les instances)**

Les organisations syndicales CGT et UNSA, soutenues par Sud Santé Sociaux, ont décidé de boycotter toutes les instances locales dont le CTE du 22 mai prochain. Cette décision est motivée pour différentes raisons que nous vous soumettons.

Un ordre du jour remis aux représentants 1 semaine avant l'instance (la réglementation prévoit au moins 15 jours) ce qui dénote bien le peu de cas que la direction fait de la nécessaire consultation et préparation qui s'imposeraient pourtant avant de siéger. A l'occasion de ce même CTE, il est joint des propositions de nouveaux plannings alors que la mise œuvre des modifications d'amplitude horaire (comme le passage en 12 heures de travail par jour) est déjà effective pour l'un des services concerné (court séjour gériatrique depuis le 1^{er} mai 2014).

Il est mentionné dans le document joint par la direction que les Infirmières ont émis un avis favorable mais on sait que cet avis est contraint, puisque parallèlement, on leur annonce qu'il n'y aura plus de mensualités de remplacement pour combler les suppressions de postes, absences ou les congés. Dans ce contexte, quelle autre alternative pour les agents que d'accepter ces nouvelles amplitudes ?

En convoquant les instances locales, la direction ne fait que respecter les règles imposées par le jeu institutionnel. Des instances purement consultatives (quel que soit le vote, le directeur décide) mais qui permettent aux directions de faire valoir auprès des tutelles qu'elles respectent les obligations d'information et de consultation des personnels avant la mise en œuvre de modifications dans l'organisation du travail. Nos organisations respectives et un grand nombre d'agents hospitaliers, dénoncent ces mesures de régression sociale. Rappelons que toutes modifications d'horaires doivent être impérativement soumises à la consultation des élus mais en aucun cas à leur approbation.

Les sections syndicales CGT, UNSA, SUD, ont refusé le plan de redressement imposé par la direction. Il n'est donc pas question de donner les moyens institutionnels à la direction de faire valider leurs choix de rallongement des horaires de service et indirectement de renforcer la pénibilité au travail. Le boycott est une des armes devenue nécessaire pour exprimer publiquement et collectivement notre rejet des mesures de redressement, notre refus d'en être les complices même passifs, notre rejet de toute compromission avec des

modes de gestion inacceptables et des décisions purement comptables qui en découlent.

Pour autant, nous revendiquons un vrai dialogue social.

Nous pensons qu'à ce jour, dans ce contexte de conflit local et de désarroi, la direction doit s'exprimer très officiellement et en toute transparence en organisant une large réunion plénière avec l'ensemble des agents (comme Mr Dagonne l'avait fait à son arrivée), y compris pour mettre un terme définitif à certaines rumeurs fondées ou pas.

La direction aurait demandé aux cadres de trouver les solutions pour gérer la pénurie des effectifs : c'est ainsi que l'on assiste à des mesures de service par service, d'agent par agent, avec pour conséquence une désorganisation globale de tous les horairesLes modifications mises en œuvre sans cohésion, avec pour seul argument celui des sous-effectifs, est un vrai scandale car ce qui est avant tout indispensable à prendre en compte dans toute discussion sur le temps de travail, c'est la capacité ou non des agents à continuer d'assurer leur service dans des conditions optimales de sécurité et d'écoute. Notre priorité c'est la qualité des soins, pas de se plier ou de s'adapter aux diktats économiques.

L'Assemblée Générale des personnels, réunie ce jour, a décidé de reconduire la grève impulsée par les personnels de psychiatrie.

Tous les jeudis, appel à débrayage pour tous les personnels, entre 13h et 16h, devant l'entrée de l'hôpital ; boycott de toutes les instances locales jusqu'à l'ouverture de réelles négociations.

D'autres modalités d'actions et définies par les services eux-mêmes seront bien évidemment systématiquement soutenues et relayées.

Fait à Sarlat, le 20 mai 2014